



## Comptabilités

Revue d'histoire des comptabilités

5 | 2013

Maux et mots de la comptabilité privée (1750-1980)

---

### « Maux et mots de la comptabilité privée (1750-1980) »

Avant-propos

Matthieu de Oliveira et Béatrice Touchelay

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/1342>

ISSN : 1775-3554

#### Éditeur

IRHIS-UMR 8529

#### Référence électronique

Matthieu de Oliveira et Béatrice Touchelay, « « Maux et mots de la comptabilité privée (1750-1980) » », *Comptabilités* [En ligne], 5 | 2013, mis en ligne le 05 mai 2014, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/1342>

---

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Tous droits réservés

---

# « Maux et mots de la comptabilité privée (1750-1980) »

Avant-propos

Matthieu de Oliveira et Béatrice Touchelay

---

## Un appel exigeant et un dossier bien loin d'avoir épuisé le sujet

- 1 En proposant ce dossier, la revue Comptabilité(S) entend ouvrir un espace de réflexion autour des « mots » de la comptabilité privée, perçus comme des réactions aux « maux » imposés par l'environnement - économique, social ou politique -, envisagés en longue durée et susceptibles de rétroagir ultérieurement sur ce même environnement.
- 2 L'objectif est braqué sur la période dite contemporaine, en dépit de l'arbitraire de ces bornes chronologiques, en particulier pour la thématique adoptée. Caractérisée par l'expansion du commerce et par une large diffusion des traités de tenue des livres, elle s'étend jusqu'aux dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, marquées par la définition d'un nouveau plan comptable général, en 1982 qui introduit dans le droit comptable français les éléments de la quatrième directive européenne en matière de droit des sociétés, adoptée en 1978 et traitant de leurs comptes. Cette période correspond également à celle du projet de Dictionnaire historique, analytique et critique de la comptabilité privée (DHACCE), actuellement en cours de finalisation. Elle se veut suffisamment vaste pour permettre à des mots et à des notions de connaître un cycle de vie complet : certaines expressions ne sont plus d'un usage courant à la fin du XX<sup>e</sup> siècle (« doit » et « avoir » par exemple, ou encore « partie simple »), d'autres sont apparues, d'autres encore ont vu leur sens changer. L'apparition, l'usage et la disparition, ou encore la transformation du sens de ces mots constitue dès lors un objet d'étude en soi.
- 3 Comment et avec quelle efficacité les mots ou les cadres de la comptabilité privée permettent-ils à ceux qui y recourent de s'adapter aux « maux » de la société environnante et aux réglementations introduites ? Quel est l'impact des bouleversements

politiques de la période sur la comptabilité privée ? La distinction entre « réserves » et « provisions » évolue ainsi considérablement après l'introduction de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (années 1920), et le bénéfice lui-même n'est pas évalué de la même façon lorsqu'il s'agit de satisfaire les exigences des associés ou du fisc, avant ou après l'introduction d'une législation plus rigoureuse sur les commissaires aux comptes (années 1930) et bien sûr avant ou après l'obligation comptable (années 1960).

- 4 Postuler que les mots retenus par la comptabilité servent à répondre - avec plus ou moins de succès - aux situations rencontrées par les acteurs économiques et le montrer à travers quelques exemples constitue donc le fil directeur de ce numéro. L'analyse des modalités et des effets de la généralisation du vocabulaire de la gestion privée à l'ensemble des activités de l'entreprise constitue une dimension importante de la question. Elle incite aussi à examiner les modalités des changements des usages et des pratiques comptables que révèlent ces évolutions du vocabulaire, et à relever les obstacles qui, dans telle ou telle circonstance obligent à modifier la dénomination, à inventer une nouvelle pratique et un nouveau qualificatif, à introduire un nouveau document (le compte d'exploitation est ainsi introduit par le plan comptable de 1947, puis disparaît de celui de 1982, par exemple) ou à abandonner les anciens. Pour autant, ce numéro de la revue *Comptabilité (S)* ne voudrait pas se limiter à l'histoire des mots ; il ambitionne également d'étudier celle des notions-phares ou de certains des supports (registres, feuillets mobiles, fiches perforées, supports magnétiques) de la comptabilité privée.
- 5 Des articles à plusieurs voix, provenant du monde des historiens comme de celui des spécialistes des sciences de gestion ou d'autres sciences humaines et sociales, abordent cette thématique dans un environnement historique donné. À tous les contributeurs, nous avons demandé de s'interroger sur le sens des mots de la comptabilité privée, sur leurs origines, leurs évolutions et leurs transformations dans un contexte économique, politique et social précis. Leurs articles permettent de présenter et de développer les résultats des travaux sur l'évolution de la comptabilité privée contemporaine, sur ses origines, ses moteurs, ses ratés et ses inflexions. Ces textes n'examinent bien évidemment pas tous les types de changements intervenus au cours de la période mais se focalisent plus particulièrement sur ceux qui permettent aux entreprises de répondre à des difficultés, à des crises, à des « maux » conjoncturels ou structurels.
- 6 M.-L. Rossi interroge ainsi la notion de profit optimum et ses différentes acceptions dans l'Italie du XIX<sup>e</sup> siècle alors que I. Chambost, S. Lefrancq, M.-A. Le Theule et N. Praquin scrutent les modalités de la « mise en mots » de la comptabilité IFRS au XX<sup>e</sup> siècle. D'autres, tels J.-L. Rossignol et M. Saboly, observent les enjeux et les tensions autour du tableau de l'Ordre représentant la liste des professionnels comptables admis à exercer, quand V. Blum, B. Grung et R. Girard scrutent les étapes de l'apparition d'une norme propre à l'activité extractive.
- 7 Dans le prolongement de ce dossier thématique, cette livraison de *Comptabilité(S)* revient largement sur la création de l'ordre des experts comptables par le Régime de Vichy. Si ce Régime porte l'ordre sur les fonds baptismaux, les documents publiés dans ce numéro, l'interview exclusive d'Éd. Salustro (récemment décédé) et les analyses de J.-G. Degos et de B. Touchelay offrent un panorama bien plus large du « métier » d'expert-comptable et de comptable, dont seule la profondeur chronologique permet de rendre compte.